

4 octobre 2016

<b>PROVINCE DU QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE</b>
--

Procès-verbal d'une séance régulière de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue mardi le 4 octobre 2016 à 19 h 30 à la salle du conseil sise au 145, rue de l'Église.

Sont présents :

M. Louis Coutu, maire  
M. Patrice Brien, conseiller  
M. Denis Vel, conseiller  
M. Jacques Jasmin, conseiller  
M. Réal Vel, conseiller  
M. Marc Gilbert, conseiller

Absents : M. Maurice Boudreau, conseiller.

Les membres présents forment le quorum.

<b>OUVERTURE DE LA SÉANCE</b>
-------------------------------

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de M. Louis Coutu, maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

Trois résidents sont présents.

<b>1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</b>
--

1. Ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 6 septembre et sur ajournement du 13 septembre 2016;
4. Suivi au procès-verbal;
5. Approbation des comptes payables, Rapport des dépenses durant le mois s'il y a lieu;
6. Correspondance;
7. Résolution pour demander le versement de la TECQ;
8. Résolution pour l'entente avec le Centre des loisirs Notre-Dame des Érables concernant un prêt;
9. Résolution concernant une entente pour l'installation de drains sur le terrain du 109 rue Auclair ;
10. Résolution pour mandater un fournisseur pour la réparation du drain et de la fissure au 142 Principale Est;
11. Résolution pour demander une extension à notre contrat de Collecte des résidus domestiques jusqu'au printemps 2017;
12. Dépôt des soumissions pour la mise à niveau de la station d'épuration en trois lots;
13. Résolution pour modifier la clause 3 du bail avec la Caisse populaire du Val-Saint-François;
14. Résolution concernant l'entente intermunicipale en matière de gestion des matières organiques;
15. Réaménagement du 143 de l'Église (Postes Canada);
16. Résolution pour donner le mandat pour la réalisation du plan et des quantités pour les travaux de réaménagement du sous-sol du 142 principale Est;
17. Résolution pour donner le mandat pour les plans et devis pour la construction d'un hangar;

18. Résolution pour renouveler une section de lumières de Noël ;
19. Voirie;
20. Dossiers discutés à la MRC du Val-Saint-François;
21. Dépôt du rapport des revenus et dépenses non vérifié au 30 septembre 2016;
22. Comité : Dépôt de la résolution #8 (compte à payer) et 9 du Service de surveillance;
23. Affaires nouvelles;
24. Période de questions;
25. Levée de la séance

2016-10-146

Considérant que chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par madame la directrice générale;

Il est proposé par le conseiller Jacques Jasmin, appuyé par le conseiller Réal Vel et résolu

Que l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit adopté tel que modifié et de laisser le point « Affaires nouvelles » ouvert à toutes autres discussions.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

## **2. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La parole est remise à l'assistance  
Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.  
M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

2016-10-147

## **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE ET SUR AJOURNEMENT DU 13 SEPTEMBRE 2016**

Considérant que tous et chacun des membres du Conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal du 6 septembre et du 13 septembre 2016;

Qu'une dispense de lecture du procès-verbal est accordée à Mme René;

Il est proposé par le conseiller Marc Gilbert et appuyé par le Denis Vel conseiller et résolu

Que le procès-verbal de la séance régulière du 6 septembre et de la séance sur ajournement du 13 septembre 2016 soient acceptés tel que rédigés;

M. le maire demande le vote pour l'adoption du procès-verbal tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

## **4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL**

**Retour sur le point suivant: aucun**

- 1. Procureur à la cour municipale : amende à venir**
- 2. PIRLL : nous continuons nos démarches avec les fournisseurs**
- 3. Conférence Web : L'équipe maire – directeur général.**

M. le maire appelle le point suivant.

<b>5. ADOPTION DES COMPTES PAYABLES</b>
---

Mme René dépose les rapports des dépenses payées durant le mois ;

Proposé par : Réal Vel

Appuyé par : Jacques Jasmin

Et résolu que les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :

Dépenses par fonction avec taxe nette (= moins TPS et TVQ)

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	10 665,73 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	152,23 \$
TRANSPORT	15 578,72 \$
HYGIÈNE DU MILEU/DÉCHET DOMESTIQUE	564,88 \$
AMÉNAGEMENT ET URBANISME	- \$
LOISIRS ET CULTURES	4 828,79 \$
ADMINISTRATION	3 123,15 \$
AUTRES ACTIVITÉS ET AFFECTATION	14 900,00 \$
	<hr/>
	49 813,50 \$
REMISE FÉDÉRALE	3 271,96 \$
REMISE PROVINCIALE	9 196,47 \$
TPS à recevoir	1 167,23 \$
TVQ à recevoir	1 164,37 \$
FTQ	467,03 \$
AJUSTEMENT OU REMBOURSEMENT	- \$
TOTAL	<hr/>
	65 080,56 \$
Dépense durant le mois	- \$
Salaire déboursé à la séance du conseil	1 474,15 \$
Salaire déboursé durant le mois	7 454,81 \$
Grand total	<hr/>
	74 009,52 \$

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

<b>6. CORRESPONDANCE</b>
--------------------------

La correspondance sera conservée dans nos archives pour y être mise à la disposition de ceux qui désireraient en voir copie et communication et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce conseil.

<b>6.1 SOUPER MAISON DES JEUNES L'INITIATIVE</b>
--

Proposé par Marc Gilbert

Appuyé par Réal Vel

Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise M. Louis Coutu, maire ainsi que M. Denis Vel, conseiller, à nous représenter lors du souper de la maison des jeunes L'INITIATIVE au coût de trente-neuf et quatre-vingt-dix-neuf dollars par personne (39.99\$/personne);

Que les frais seront pris à même le budget prévu à cette fin;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-10-150

## **6.2 FÊTE DU VILLAGE**

PROPOSÉ PAR RÉAL VEL

APPUYÉ PAR DENIS VEL

ET résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle contribue à la fête du Village en remboursant les jeux gonflables et le chapiteau ;

Que la somme de mille dollars (1000\$) soit remise au Centre des Loisirs de Notre-Dame des érables pour le remboursement des factures;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-10-151

## **6.3 RENOUVELLEMENT AU CENTRE DE PRÉVENTION JEVI**

PROPOSÉ PAR RÉAL VEL

APPUYÉ PAR DENIS VEL

ET résolu

Que le conseil de la municipalité renouvelle sa participation au Centre de prévention JEVI au montant de cinquante dollars (50\$);

Que les frais seront pris à même le budget prévu à cette fin;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-10-152

## **6.4 SOUPER ANNUEL DE L'ASSOCIATION DES POMPIERS DE WATERLOO**

PROPOSÉ PAR JACQUES JASMIN

APPUYÉ PAR DENIS VEL

ET résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle achète un billet pour le souper annuel de l'association des pompier de Waterloo qui aura lieu le 15 octobre prochain à 18 :30 à la salle communautaire de l'Église St-Bernardin de Waterloo;

Que les frais seront pris à même le budget prévu à cette fin;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2016-10-153

## **7. RÉOLUTION POUR NOTRE DEMANDE DE VERSEMENT DE LA TECQ-2016**

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par Jacques Jasmin, appuyé par Marc Gilbert

Et résolu que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

- M. Marc Gilbert se retire de la discussion.

2016-10-154

<p><b>8. AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET « BÂTIMENT ACCESSOIRE »</b></p>
---

Considérant que les membres du Centre des Loisirs de Notre-Dame-des-Érables investissent beaucoup de temps pour la réalisation de ce projet;

Considérant que le bâtiment est presque terminé et qu'il manque qu'une étape pour finaliser le tout;

Considérant que le Centre des Loisirs de Notre-Dame-des-Érables est un organisme à but non lucratif;

Considérant que le bâtiment servira à des fins récréatives ou communautaire pour la municipalité;

Considérant le pouvoir de la municipalité d'accorder une aide financière en vertu des articles 90 et suivants de la Loi sur les compétences municipales;

Considérant l'entente de financement intervenue entre la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle et le Centre des Loisirs de Notre-Dame-des-Érables;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Denis Vel, appuyé par le conseiller Réal que le conseil accepte de déboursier sous forme de prêt la somme maximale de dix mille dollars (10 000\$) avec présentation de facture et que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle fasse un don de dix mille

dollars 10 000\$ pris à même notre surplus cumulé ce qui représente un montant total de 20 000\$;

Que le Centre des Loisirs de Notre-Dame-des-Érables accepte de rembourser le prêt de dix mille dollars (10 000\$) en versant la somme de deux mille dollars (2 000\$) sur une période de cinq (5) ans ;

Que le prêt sera remboursé à tous les 31 octobre de chaque année soit : 2017, 2018, 2019, 2020, 2021;

Que le prêt pourra-t-êtré remboursé avant la fin les modalités prévu à l'entente;

Que le maire et la directrice générale et secrétaire trésorière soient autorisés à signer la dite entente pour et au nom de la municipalité;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à la l'unanimité des conseillers présents

2016-10-155

**9. RÉOLUTION POUR UNE ENTENTE AVEC LE PROPRIÉTAIRE DU 109 RUE AUCLAIR**

PROPOSÉ PAR JACQUES JASMIM

APPUYÉ PAR PATRICE BRIEN

Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle signe une entente avec le propriétaire du 109 rue Auclair concernant les drains installés suite aux travaux de drainage rendu nécessaire par les travaux de la rue Auclair;

Que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisé à signer la dite entente pour et au nom du conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle;

Que cette entente soit déposée dans nos archives et au dossier du propriétaire;

M. le maire demande le vote : M. Réal Vel est contre et les autres sont d'accord

Résolution adoptée à la majorité des conseillers présents

2016-10-156

**10. RÉOLUTION POUR MANDATER UN FOURNISSEUR POUR LA RÉPARATION DU DRAIN ET DE LA FISSURE AU 142 PRINCIPALE EST**

Proposé par Denis Vel

Appuyé par Réal Vel

Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle confie les travaux de réparation du drain et de la fissure du bâtiment situé au 142 principale Est à Enviro 5 inc. selon l'estimation des coûts fournis;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2016-10-157

**11. RÉOLUTION POUR DEMANDER UNE EXTENSION À NOTRE CONTRAT DE COLLECTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES**

Considérant que notre contrat se termine en décembre 2017;

Considérant que nous intégrerons la collecte des matières putrescibles en mai 2017;

Considérant que nous avons vérifié si notre contrat avait la clause d'extension et que nous ne l'avons pas;  
Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Patrice Brien que le conseil aille en appel d'offres par invitation pour une seule année;

Qu'il y sera mentionné que la fréquence des collectes pourrait être modifiée en cours d'année;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

<b>12. DÉPÔT DES SOUMISSIONS POUR LA MISE À NIVEAU DE LA STATION D'ÉPURATION EN TROIS LOTS</b>
--

Le point est remis à une séance ajournée au 11 octobre à 19h30;

2016-10-158

<b>13. RÉOLUTION POUR MODIFIER LA CLAUSE 3 DU BAIL AVEC LA CAISSE POPULAIRE DU VAL-SAINT-FRANÇOIS</b>
---

Considérant que nous avons signé un bail avec la Caisse populaire du Val-Saint-François le 29 octobre 2015;

Considérant qu'à la clause 3 il y est question du montant du bail en plus de la T.P.S et de la T.V.Q applicables;

Considérant que la municipalité des Sainte-Anne-de-la-Rochelle après vérification auprès de notre firme comptable que nous ne sommes pas inscrits au gouvernement pour le remboursement des taxes;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Denis Vel, appuyé par le conseiller Réal Vel que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle avise la Caisse populaire du Val-Saint-François que la clause 3 sera modifiée de la façon suivante :

**Clause 3 LOYER**

**3.1**

*Le Locataire convient de payer au Bailleur, pour la Durée du Bail, un loyer annuel brut (tout inclus) de SIX MILLE dollars (6 000\$), ce qui représente un montant total de loyer brut (tout inclus) pour toute la Durée du Bail, de TRENTE MILLE dollars (30 000,00\$), ce montant total de loyer étant payable à l'avance, en un seul et unique versement lors de la signature de l'acte de vente et du bail. Il est entendu que le loyer pour la période entre le 29 et 31 octobre 2015 sera calculé au prorata ;*

Que la municipalité se prévaut de la clause 28.3 et dès que la caisse nous confirmera la réception de cette résolution, la clause 3.1 prendra effet ;

Que la municipalité remboursera l'équivalent des taxes soient : 4 549,20\$ ;

Que la modalité de remboursement sera au choix de la Caisse populaire du Val-Saint-François;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**14. ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE DE GESTION DES MATIÈRES ORGANIQUES**

ATTENDU QUE le PGMR de la MRC du Val-Saint-François entrera en vigueur le 20 octobre 2016 et qu'en vertu de l'article 53.24 de la Loi sur la qualité de l'environnement, les municipalités sont tenue de prendre les mesures nécessaires pour la mise en œuvre sur son territoire.

ATTENDU QU' en lien avec les mesures 25 et 26 du PGMR, les municipalités doivent choisir si elles désirent offrir un service municipal de collecte porte-à-porte des matières organiques (bacs bruns) ou encore si elles préfèrent implanter un programme obligatoire de compostage domestique avec inventaire et suivi des résultats;

ATTENDU QU' à compter de mai 2017, la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle désire implanter la collecte des matières organiques sur son territoire;

ATTENDU la nécessité d'octroyer un ou des nouveau(x) contrat(s) pour la gestion de la collecte des matières organiques ;

ATTENDU QU' une gestion des matières organiques à l'échelle régionale permet aux municipalités et ville de réduire leur coût et d'offrir un meilleur service à l'ensemble des citoyens;

ATTENDU QUE en vertu des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec, la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle peut conclure une entente par laquelle elle délègue à la MRC tout ou partie d'un domaine de sa compétence;

ATTENDU QU' un projet d'entente intermunicipale a été déposé au conseil de la MRC du Val-Saint-François et inscrit à la résolution CA-16-09-13 de la séance ordinaire du 21 septembre 2016;

ATTENDU QU' une copie du texte de la présente entente a été envoyée, par la directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC du Val-Saint-François, à chaque municipalité locale de la MRC, conformément à l'article 569.0.1 du Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE par cette entente, la MRC du Val-Saint-François accepte la délégation de compétence accordée par les municipalités et villes constituantes de la MRC du Val-Saint-François, relativement à la gestion des matières organiques;

ATTENDU QUE l'article 569.0.1 du Code municipal du Québec précise qu'une municipalité désirant participer à cette entente doit le manifester à la MRC du Val-Saint-François dans les 60 jours suivant la présentation du projet d'entente au conseil de la MRC du Val-Saint-François;

Il est proposé par Marc Gilbert, appuyé par Patrice Brien et résolu,

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle délègue complètement sa compétence à la MRC du Val-Saint-François relativement à la gestion de la collecte des matières organiques;



QUE le maire, monsieur Louis Coutu, de même que la directrice générale, madame Majella René, soient autorisés à signer l'Entente intermunicipale en matière de gestion de la collecte des matières organiques;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC du Val-Saint-François.

M. le maire demande le vote : 1 conseiller contre et tous les autres conseillers présents sont d'accord.

Résolution adoptée à la majorité des conseillers présents

2016-10-160

**15. RÉAMÉNAGEMENT DU 143 RUE DE L'ÉGLISE (ANCIEN BUREAU DE POSTES CANADA)**

Considérant que nous avons offert ce local à la Fabrique Ste-Famille secteur Sainte-Anne-de-la-Rochelle;

Considérant que nous devons réaménager un mur pour y ajouter une fenêtre;

Considérant que nous devons refaire la peinture ;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Denis Vel, appuyé par le conseiller Réal Vel que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise les dépenses pour le réaménagement du 143 rue de l'Église, l'ancien local de Postes Canada ;

Que les frais seront pris à même le budget prévu à cet fin;

2016-10-161

**16. PLAN POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DU SOUS-SOL DU 142A PRINCIPALE EST**

Considérant que nous avons reçu une offre de services professionnels en architecture et ingénierie modifiée du 26 août 2016 de Caroline Denommée Architecte inc;

Considérant que nous voulons procéder par étape pour ce projet;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Marc Gilbert que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle confie le mandat à Caroline Denommée, Architecte inc. pour la partie Plan préliminaires qui inclut le prix estimé;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**17. RÉOLUTION POUR DONNER LE MANDAT POUR LES PLANS ET DEVIS POUR LA CONSTRUCTION D'UN HANGAR**

Le point est remis à une séance ultérieure.

2016-10-162

**18. RÉOLUTION POUR ACHETER DES LUMIÈRES POUR NOTRE SAPIN DE NOËL.**

Considérant que nous avons investi dans nos décorations hivernales;

Considérant que nous avons des sections qui ont besoin de faire remplacer des ampoules;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Marc Gilbert, appuyé par Patrice Brien que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise Mme René à contacter le fournisseur pour l'achat du matériel de remplacement selon le prix du marché sans dépasser le budget prévu à cette fin;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

## **19. VOIRIE**

Proposé par Jacques Jasmin

Appuyé par Patrice Brien

Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise la réparation du ponceau qui longe le chemin Sainte-Anne Nord ;

Que la réparation consiste à abaisser le ponceau et à compacter le sol pour le rendre au niveau du chemin;

Que l'asphalte sera appliquée au printemps;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

## **20. DOSSIERS DISCUTÉS À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS**

Le maire nous informe sur divers dossiers, l'information demeure disponible pour consultation au bureau municipal.

## **21. DÉPÔT DU RAPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES NON VÉRIFIÉ AU 30 SEPTEMBRE 2016**

Mme Majella René directrice générale et secrétaire trésorière nous dépose le rapport des revenus et dépenses non vérifié au 30 septembre et elle répond à nos question.

M Jacques Jasmin demande si cela est possible d'avoir un document plus facile de consultation.

## **22. COMITÉ**

**22.1 Service de surveillance** : dépôt de la résolution 8 (compte à payer) et 9 pour imputer les dépenses au fonds « caisse populaire » que la municipalité leur a consenti;

M. Brien nous informe qu'il y a 7 jeunes réguliers, 9 occasionnels et 5 pour les pédagogiques le service commence à être connu.

## **23. AFFAIRES NOUVELLES**

CONGRÈS FQM : M. Coutu a bien aimé son congrès ainsi que les ateliers mais surtout le Salon des Affaires,

M. Vel a bien aimé les ateliers surtout celui concernant le zonage agricole.

Conformité des installations septiques : Nous demandons un suivi des démarches entreprissent.

## **24. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La parole est remise à l'assistance

Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.

M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

## **25. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Réal Vel que la présente session soit ajournée au 13 septembre 2016 à 19h30, il est 22 h 15.

Mme Majella René, gma 1  
dir. Générale et secrétaire-trésorière

M. Louis Coutu maire  
« en signant le présent procès-  
verbal le maire est réputé avoir  
signé toutes les résolutions»

11 octobre 2016

**PROVINCE DU QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE**

Procès-verbal d'une séance sur ajournement de la municipalité de  
Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue mardi le 11 octobre 2016 à 19 h 30 à  
la salle du conseil sise au 145, rue de l'Église.

Sont présents :

M. Louis Coutu, maire  
M. Patrice Brien, conseiller  
M. Denis Vel, conseiller  
M. Réal Vel, conseiller  
M. Maurice Boudreau, conseiller.  
M. Marc Gilbert, conseiller

Absent: M. Jacques Jasmin, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de M. Louis Coutu, maire de  
la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René, directrice  
générale, fait fonction de secrétaire.

Un résident est présent.

**RETOUR AU POINT 12 et 17**

**12. DÉPÔT DES RÉSULTATS DES SOUMISSIONS POUR LA MISE À  
NIVEAU DE LA STATION D'ÉPURATION EN LOTS**

Analyse des soumissions :

Suite à l'ouverture des soumissions pour les travaux Ajout d'un système  
d'injection d'alun à la station d'épuration des eaux usées.

Lot 1 – Lot 2 – Lot 3

LOT 1	Fourniture des équipements de mécanique de procédé	
	Chem Action inc	19 264,85\$ non conforme
	Pompaction inc	20 402,08\$
LOT 2	Installation des équipements de mécanique de procédé	
	Allen Entrepreneur général inc	15 935,54\$
	Construction F.J.L inc	44 480,96\$
LOT 3	Travaux de génie civil	
	T.G.C. inc.	48 864,38\$
	Germain Lapalme & Fils inc.	64 691,41\$
	Grondin Excavation inc	65 589,81\$

Après vérification des documents requis, la firme AVIZO nous recommande :

- D'accorder le contrat de réalisation des travaux au plus bas soumissionnaire conforme, soit **Pompaaction inc** au montant de 20 402.08\$ (taxes incluses) pour le **Lot 1**;
- D'accorder le contrat de réalisation des travaux aux plus pas soumissionnaire conforme, soit **Allen Entrepreneur général inc.** Au montant de 15 935.54\$(taxes incluses) pour le **Lot 2**;
- D'accorder le contrat de réalisation des travaux au plus bas soumissionnaire conforme, soit **T.G.C. inc** au montant de 48 864,38\$ (taxes incluses) pour **Lot 3**;

Considérant que nous avons demandé des modifications à un fournisseur et au MDDELCC qui influenceront les coûts, nous retardons notre prise de décision jusqu'à la réception des informations demandées.

2016-10-165

**17. RÉOLUTION POUR DONNER LE MANDAT POUR LA RÉALISATION DU PLAN ET DEVIS POUR LA CONSTRUCTION D'UN HANGAR**

Considérant que nous ne sommes pas intéressés par l'offre d'achat conjointe proposé par les municipalités de Lawrenceville et Bonsecours;  
 Considérant que nous voulons avancer dans le projet de construction d'un hangar;  
 Considérant que pour aller de l'avant nous avons besoin de plan et devis;  
 Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Patrice Brien que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne de la Rochelle mandate Mme Majella René pour demander une soumission pour la réalisation du plan et devis à Mme Caroline Denommée;  
 Que la municipalité opte pour un projet de style pré assemblée;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
 Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2016-10-166

**25. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Réal Vel que la présente session soit fermée à il est 20 h 13.

\_\_\_\_\_  
 Mme Majella René, gma 1  
 dir. Générale et secrétaire-trésorière

\_\_\_\_\_  
 M. Louis Coutu maire  
 « en signant le présent procès-verbal le maire est réputé avoir signé toutes les résolutions»

27 octobre 2016

**PROVINCE DU QUÉBEC  
 MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue mardi le 27 octobre 2016 à 20 h 00 à la salle du conseil sise au 145, rue de l'Église.

Sont présents :  
 M. Louis Coutu, maire  
 M. Patrice Brien, conseiller  
 M. Réal Vel, conseiller  
 M. Maurice Boudreau, conseiller.  
 M. Marc Gilbert, conseiller

Absent: M. Jacques Jasmin, conseiller, M. Denis Vel, conseiller

Tous les membres reconnaissent avoir reçu dans les délais l'avis de convocation tel que prescrit par le CM.

Un seul point à l'ordre du jour et comme tous les membres du conseil ne sont pas présents aucun autre point ne peut être ajouté.

<b>1. RÉOLUTION POUR ACCEPTER LES SOUMISSIONS DES LOTS 1 À 3 POUR LA MISE À NIVEAU DE LA STATION D'ÉPURATION</b>
--

Suite à l'ouverture des soumissions pour les travaux Ajout d'un système d'injection d'alun à la station d'épuration des eaux usées.

Lot 1 – Lot 2 – Lot 3

2016-10-167

**LOT 1 Fourniture des équipements de mécanique de procédé**

Chem Action inc	19 264,85\$ non conforme
Pompaaction inc	20 402.08\$

Après vérification des documents requis, la firme AVIZO nous recommande :

Proposé par Réal Vel  
Appuyé par Marc Gilbert  
Et résolu

- D'accorder le contrat de réalisation des travaux au plus bas soumissionnaire conforme, soit **Pompaaction inc** au montant de 20 402.08\$ (taxes incluses) pour le **Lot 1**;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2016-10-168

**LOT 2 Installation des équipements de mécanique de procédé**

Allen Entrepreneur général inc	15 935,54\$
Construction F.J.L inc	44 480,96\$

Après vérification des documents requis, la firme AVIZO nous recommande :

Proposé par Patrice Brien  
Appuyé par Réal Vel  
Et résolu

- D'accorder le contrat de réalisation des travaux aux plus pas soumissionnaire conforme, soit **Allen Entrepreneur général inc.** Au montant de 15 935.54\$(taxes incluses) pour le **Lot 2**;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2016-10-169

**LOT 3 Travaux de génie civil**

T.G.C. inc.	48 864.38\$
Germain Lapalme & Fils inc.	64 691,41\$
Grondin Excavation inc	65 589.81\$

Après vérification des documents requis, la firme AVIZO nous recommande :

Proposé par Réal Vel  
Appuyé par Marc Gilbert

Et résolu

- D'accorder le contrat de réalisation des travaux au plus bas soumissionnaire conforme, soit **T.G.C. inc** au montant de 48 864,38\$ (taxes incluses) pour **Lot 3**;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2016-10-170

<b>2. FERMETURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE</b>
---

Il est proposé par le conseiller Réal Vel que la présente session soit fermée, il est 20 h 05.

\_\_\_\_\_  
Mme Majella René, gma 1  
dir. Générale et secrétaire-trésorière

\_\_\_\_\_  
M. Louis Coutu maire  
« en signant le présent procès-verbal le maire est réputé avoir signé toutes les résolutions»